

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 2^{ème} trimestre 2023
Séance du 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le deux mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT			SONNERAT Yvan
Fabienne DREME			FALCONNAT Karine	Jérôme CHAMOSSET			MONDONGO Ludovic
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			PONRAROLLO Guy
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY			
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			DEVULDER David
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			DUBOIS Luc
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON							

Délibération	N°2023-040	SIESS – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES SITES D'UNE PUISSANCE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA
--------------	------------	--

VU la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

VU la loi NOME du 07 décembre 2010,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1414-3 II,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,

VU le Code de l'énergie,

VU l'article 64 de la loi n° 2019-1147 du 08 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU la délibération du SIEVT en date du 18 mai 2022

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de Sillingy d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, à compter du 01/01/2024, pour une période maximale de 4 ans,

CONSIDERANT qu'en regard de son expérience, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (SIEVT) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des entités soumises au Code de la Commande Publique qui auront adhérees,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire, selon lequel :

La commune avait adhéré en 2020 au groupement de commande lancé par le SISS et le SIEVT pour la fourniture d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Ce marché avait une durée de 3 ans pour les années 2021 à 2023.

Il convient d'adhérer au nouveau groupement de commande pour la fourniture dès le 01/01/2024 pour une durée maximale de 4 ans.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-040	SIESS – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES SITES D'UNE PUISSANCE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA
--------------	------------	---

Le groupement de commande sera assurée par le SIEVT, le SIESS n'ayant pas de site concerné par ces puissances.

Il convient en conséquence d'approuver l'acte constitutif du groupement et le portage de celui-ci par le SIEVT.

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA desservis par les gestionnaires de réseau Régie d'électricité de Thônes ou Energie Services de Seyssel et éventuellement par Enedis (pour les communes nouvelles dont une partie du territoire est située sur l'un des deux gestionnaires du réseau de distribution mentionnés ci-avant) et la participation de la commune de à ce groupement de commande et joint à la présente délibération
- D'approuver que la coordination de ce groupement, pour ce qui relève de la passation des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents, soit confiée au SIEVT en application de sa délibération du 18 mai 2022 et conformément à l'acte constitutif de ce groupement
- De donner mandat au SIEVT pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès du gestionnaire de réseaux de distribution publique
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	25	Majorité absolue	13
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	25	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 10/05/2023
De sa mise en ligne le : 11/05/2023

Mairie de Sillingy